



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7381<sup>e</sup>** séance

Jeudi 12 février 2015, à 10 h 45

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chili . . . . .	M. Barros Melet
	Espagne . . . . .	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Delattre
	Jordanie . . . . .	M. Hmoud
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Malaisie . . . . .	M. Haniff
	Nigéria . . . . .	M. LaroM <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad . . . . .	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Ramírez Carreño

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Qatar et du Yémen à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Benomar, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Sanaa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à qui je donne maintenant la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Ces derniers jours, nous avons tous suivi avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation au Yémen. Comme le Conseil de sécurité le sait, je rentre d'un voyage en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis. La nécessité de prévenir une guerre civile au Yémen a été le principal sujet de mes discussions avec les dirigeants de ces deux pays.

Je me suis entretenu avec le Serviteur des deux saintes mosquées, S. M. le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saud; le Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis, S. A. le cheik Mohammed Bin Rashed Al Maktoum; le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, M. Abdul Latif Al Zayani, et de nombreuses autres personnalités. Ils se sont tous déclarés vivement préoccupés que la situation au Yémen pourrait se détériorer considérablement si nous ne prenons pas des mesures plus résolues et concertées. Ils ont, en particulier, demandé qu'un message ferme et sans équivoque soit envoyé à toutes les parties, pour leur signifier que d'autres actes visant à saboter la transition ne seraient pas tolérés. Je leur ai fait le point des derniers efforts déployés par mon Conseiller spécial pour le Yémen, M. Jamal Benomar. Nous avons convenu de renforcer davantage notre coopération. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter vivement

M. Benomar pour son esprit d'initiative, son zèle et sa détermination à faciliter les négociations politiques dans des circonstances très dangereuses.

Soyons clairs : le Yémen s'effondre sous nos yeux. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Le pays se heurte à de nombreux problèmes. Une crise politique dangereuse se poursuit à Sanaa. Le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, le Premier Ministre Khaled Bahah et les autres ministres et représentants de l'État doivent être libres de se déplacer.

Je suis préoccupé par les informations signalant l'emploi excessif de la force pour disperser des manifestants pacifiques, et l'arrestation et la détention arbitraires de militants de la société civile et de journalistes. Je lance un appel pour que les droits de l'homme soient protégés, en particulier les droits de réunion pacifique et la liberté d'expression.

Les attaques généralisées et meurtrières menées par Al-Qaida dans la péninsule arabique se sont multipliées, et les hostilités entre ce groupe et les Houthis dans différentes provinces au sud de Sanaa, notamment à Dhamar et à Al Baydah, ne cessent de s'intensifier.

Les tendances séparatistes se multiplient dans le sud et la crise humanitaire est très grave. Il est stupéfiant que 61 % de la population – soit 16 millions de personnes – a désormais besoin d'une aide humanitaire au Yémen. Cette situation menace la paix et la sécurité régionales et internationales.

Compte tenu de cette situation inquiétante, nous avons tous l'obligation solennelle d'honorer les engagements auxquels nous avons souscrit en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous devons faire tout notre possible pour aider le Yémen à s'éloigner du précipice et à remettre le processus politique sur les rails.

Une feuille de route approuvée existe pour la transition au Yémen. Toutes les parties doivent se conformer au cadre commun tel que défini dans l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, le document final de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national. J'espère que les parties s'abstiendront de commettre tout autre acte de provocation et mettront en œuvre ces accords dans leur intégralité et sans plus tarder. À cette fin, mon Conseiller spécial facilite les négociations avec toutes les parties en vue de trouver un moyen consensuel et pacifique de progresser, dans des conditions opérationnelles très

difficiles. Toutes les parties yéménites doivent prendre part aux négociations et coopérer de bonne foi.

J'appelle également les membres du Conseil de sécurité à appuyer de manière soutenue et à l'unisson les efforts de facilitation de mon Conseiller spécial. J'exhorte également tous les membres à travailler en coopération étroite avec le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux afin de prendre des mesures de confiance avec les parties yéménites pour désamorcer les tensions et ouvrir la voie à un processus pacifique de négociations politiques.

D'abord et avant tout, notre priorité doit être d'aider le peuple yéménite à rétablir l'autorité du Gouvernement légitime dans les meilleurs délais. En cette période de crise, j'appelle également les États Membres à contribuer davantage au plan d'aide humanitaire pour 2015. Un tel appui sera plus que jamais nécessaire, et de toute urgence. Cela sera essentiel pour prévenir une escalade du conflit et jeter les bases d'un retour à une transition politique pacifique, qui, j'en suis convaincu, est la seule voie à suivre.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Benomar.

**M. Benomar** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité n'a ménagé aucun effort pour appuyer le processus de transition pacifique basé sur la négociation au Yémen. Au cours des trois dernières années, je n'ai cessé d'avertir le Conseil des dangers imminents auxquels le processus de transition était exposé. Aujourd'hui, c'est avec un profond regret que j'informe le Conseil que ce processus de transition, longtemps considéré comme un exemple à suivre, s'est maintenant envolé aux quatre vents.

La situation au Yémen a évolué de manière tragique ces dernières semaines. J'ai déjà informé à deux reprises le Conseil de l'évolution de la situation ces trois dernières semaines. C'est pourquoi je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit, mais je présenterai les faits survenus depuis mon dernier exposé du 26 janvier.

J'ai poursuivi les bons offices assumés par le Secrétaire général en organisant chaque jour des négociations auxquelles participaient 12 partis politiques, dont Ansar Allah, dans le but de parvenir à une solution consensuelle au bourbier politique actuel. En notre qualité de médiateurs, nous sommes tenus de maintenir des contacts étroits et des relations avec toutes

les parties en maintenant fermement notre position de principe fondée sur la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous faisons le va-et-vient entre de nombreux champs de mines. Nous avons obtenu des succès et nous avons dû faire face à des échecs. En dépit de tout cela, nous sommes parvenus à accomplir des progrès raisonnables, toutes les parties ayant pris conscience de la nécessité urgente de trouver une solution rapide qui rétablisse la confiance de l'ensemble de la population yéménite.

Parallèlement aux négociations en cours, le mouvement Ansar Allah a organisé pendant trois jours un important rassemblement à Sanaa, qui s'est achevé le 1<sup>er</sup> février. Ce rassemblement a pris fin par un ultimatum : les négociations facilitées par l'ONU devaient aboutir à une solution en l'espace de trois jours, faute de quoi les comités populaires prendraient des mesures. Le 4 février, le délai est passé sans incident et les négociations ont continué d'avancer.

À une heure tardive de la soirée du 5 février, les négociations ont été levées, les parties s'étant globalement entendues sur les grandes lignes d'un accord éventuel. Le lendemain, le 6 février, il a été décidé de régler certaines questions en suspens dans le cadre de consultations bilatérales et de laisser le temps à l'ONU de rédiger un texte de consensus, et nous aurions dû nous réunir une nouvelle fois le 7 février en vue de conclure un accord.

Cependant, de manière inattendue, le 6 février, le mouvement Ansar Allah a pris une mesure unilatérale et décidé d'organiser un rassemblement de ses partisans dans le Palais présidentiel, y proclamant ce qu'il a appelé une « déclaration constitutionnelle ». Par cette déclaration, il a décidé de dissoudre le Parlement et de constituer un conseil présidentiel comptant cinq membres, outre la prise en main par un comité révolutionnaire suprême de l'administration provisoire du pays.

Cette mesure unilatérale a entraîné des réactions fortes aux niveaux national et international. Les principaux partis politiques ont rejeté cette déclaration qui a brouillé les positions et aggravé les conditions de sécurité, un certain nombre des principales missions diplomatiques ayant fermé leur ambassade et quitté provisoirement le pays.

J'ai clairement exprimé ma position, sans laisser l'ombre d'un doute, et fait part de mon profond regret face à l'action unilatérale d'Ansar Allah, étant donné

notamment que les négociations progressaient très bien. En ma qualité de représentant du Secrétaire général, j'ai clairement fait savoir à toutes les parties, y compris Ansar Allah, qu'il n'est pas possible de sortir du borbier politique actuel hormis dans le cadre d'un dialogue pacifique et de négociations basées sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, le document final de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national.

J'ai consulté les partis politiques. Je me suis également entretenu directement avec M. Abdul Malik al-Houthi, qui m'a assuré qu'il était favorable à une solution de consensus négociée sous l'égide de l'ONU. Je me félicite que tous aient accepté de reprendre les négociations. Depuis le début de la semaine, nous nous sommes réunis tous les jours, et des progrès ont été enregistrés. Nous sommes encore en train de mener des négociations délicates. Des questions complexes sont en cours d'examen concernant les structures de gouvernement durant la période de transition, y compris les pouvoirs exécutif et législatif. Les parties réfléchissent à des mesures de partage du pouvoir au sein d'un nouveau gouvernement d'unité nationale ainsi qu'à des mécanismes et arrangements devant permettre aux institutions nationales en charge de la sécurité d'assumer de nouveau leur responsabilité. En outre, les parties sont en train de discuter des moyens d'empêcher le déclenchement d'hostilités dans la province de Ma'rib, et des efforts sont entrepris pour garantir la protection des droits fondamentaux, tels que le droit de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression, entre autres.

La situation dans la province pétrolière de Ma'rib est très tendue. De nombreux Yéménites craignent que des affrontements entre les Houthis et les membres des tribus n'éclatent à tout moment. Dans le sud, la situation est instable. Les habitants du sud du pays, qui souffrent depuis de nombreuses années de discrimination et de marginalisation, se font de plus en plus entendre, et nombre d'entre eux exigent la sécession.

L'instabilité actuelle crée des conditions propices à la réémergence d'Al-Qaida dans la péninsule arabique. Plus inquiétante encore est la perspective qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique puisse s'implanter dans certaines zones des provinces d'Abyan, de Shabwah, d'Hadramawt et de Ma'rib. Aujourd'hui, dans le district de Bayhan, situé dans la province de Shabwah, Al-Qaida dans la péninsule arabique a pris le contrôle

de la caserne de la 19<sup>e</sup> brigade d'infanterie, qui abrite un grand arsenal de munitions et d'armes lourdes.

L'incertitude politique pèse sérieusement sur la devise locale, le riyal. Si aucun accord politique n'est trouvé dans les prochains jours, il est fort possible que le riyal s'effondre. Nous sommes profondément inquiets du fait que le Gouvernement risque de ne plus être en mesure de verser les salaires dans les deux ou trois prochains mois. Cela pourrait entraîner soit un défaut de paiement soit une augmentation de la masse monétaire – c'est-à-dire l'impression de billets de banque provoquant une forte dévaluation et une hyperinflation. Le cas échéant, le taux de pauvreté actuel, qui s'élève à 54 %, s'accroîtrait encore davantage, et les activités du secteur privé seraient gravement touchées. De fait, nombre de donateurs ont déjà suspendu l'aide au développement, et d'autres envisagent de faire de même. Cette situation provoquerait, quant à elle, l'arrêt du financement des projets et l'interruption de la fourniture des services de base, tandis que des dizaines de milliers de personnes pourraient perdre leur emploi. Un tel cas de figure entraînerait une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité, avec le risque que des chômeurs ne rejoignent les rangs des groupes armés pour des raisons monétaires et financières, et contribuerait à l'aggravation des besoins humanitaires du Yémen.

On estime que 15,9 millions de personnes – soit 61 % de la population – ont besoin d'aide humanitaire. Le plan d'intervention humanitaire pour 2015 devrait être parachevé cette semaine et nécessitera quelque 748 millions de dollars pour satisfaire les besoins de 8,2 millions de personnes. Sur ce montant, 285 millions de dollars seront alloués à l'aide d'urgence et aux besoins de protection pour les Yéménites les plus vulnérables. Les partenaires humanitaires s'inquiètent d'une éventuelle extension du conflit et de l'incidence que cela aurait sur la population civile. L'intensification de l'instabilité politique et des risques de conflit risque également de compliquer les efforts humanitaires visant à trouver des solutions viables et des moyens de subsistance durables et à permettre que le Yémen progresse sur la voie du relèvement.

La transition s'est déjà heurtée à de sérieux obstacles dans le passé. Pourtant, à chaque fois, les Yéménites ont réussi à aller de l'avant. Aujourd'hui, le Yémen se trouve à la croisée des chemins : soit le pays va sombrer dans la guerre civile et se désintégrer, soit il va trouver un moyen de remettre la transition sur les

rails. Cela dépend en grande partie de la volonté politique des dirigeants yéménites. Ils sont tous responsables de la situation actuelle, et il leur incombe donc à tous de trouver le moyen de sortir le pays du gouffre.

Les conditions politiques, humanitaires et de sécurité constituent de sérieux défis pour les opérations des Nations Unies. Néanmoins, l'ONU ne quittera pas le Yémen. L'Organisation réaffirme son engagement à aider le Yémen à achever sa transition politique. À cet égard, nous sommes en contact régulier et collaborons étroitement avec le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux.

La journée d'hier marquait le quatrième anniversaire du début des manifestations pacifiques réclamant le changement. Le courage des jeunes manifestants a incité les Yéménites à s'engager sur la voie de la transformation démocratique. En dépit de tous les revers, échecs et obstacles, ce rêve demeure vivant. Les Yéménites peuvent encore le réaliser. Il incombe au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de les soutenir en cette période difficile.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Benomar de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

**M. Alyemany** (Yémen) (*parle en arabe*) : Il y a quatre ans, le 11 février 2011, des manifestations se déroulaient dans toutes les provinces du Yémen. Le mouvement de protestation s'est amplifié, exigeant un changement et la création, dans le respect de la légitimité, d'un État laïque et moderne, fondé sur l'état de droit, le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Depuis, mon pays a connu des crises et des tourmentes graves qui auraient pu le plonger dans l'anarchie n'eussent été la grâce de Dieu, les efforts de nos compatriotes et l'appui sans limite reçu des pays frères et amis.

L'ONU a été présente dès le début, grâce aux bons offices déployés par le Secrétaire général et son conseiller spécial, M. Jamal Benomar. Il a pu organiser avec toutes les composantes et factions politiques des négociations très complexes, qui ont abouti à la signature de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de son mécanisme de mise en œuvre, le 23 novembre 2011 au Royaume frère d'Arabie saoudite.

Comme le Conseil le sait, l'Initiative a permis au Yémen d'éviter de plonger dans le chaos. Toutes les composantes de la société se sont engagées à travailler pendant une période de transition, qui devrait nous permettre de recréer un État yéménite laïc et fédéral. La Conférence de dialogue national sans exclusive, l'une des principales composantes de l'Initiative du CCG, nous a permis de réunir toutes les composantes politiques, culturelles et sociales autour d'une même table de négociation. Le dialogue de 10 mois a abouti au texte bien connu contenant les recommandations de la Conférence de dialogue national, qui représentent tous les objectifs auxquels aspire le peuple yéménite. Après la fin de la Conférence de dialogue national, des interprétations divergentes de ces éléments ont vu le jour, donnant lieu à des divergences de vues entre les diverses composantes politiques, qui sont cependant parvenues à conclure l'Accord pour la paix et un partenariat national, le 21 septembre 2014.

La situation s'est néanmoins détériorée. Son Excellence le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour a été contraint de démissionner, poussant ainsi les différentes composantes politiques à engager des consultations sous l'égide du Conseiller spécial du Secrétaire général pour trouver une solution consensuelle qui serait acceptable pour toutes les parties. Le 6 février, l'évolution de la situation a encouragé toutes les parties à agir de manière responsable en donnant la priorité aux intérêts nationaux et à décider que les consultations reprendront le 9 février. C'était certainement nécessaire, étant donné que le dialogue est le seul moyen possible pour le Yémen de sortir de la crise dans laquelle il pourrait être plongé.

Nous apprécions le rôle très constructif joué par le Secrétaire général par l'intermédiaire de son Conseiller spécial, M. Jamal Benomar, qui a œuvré, aux côtés de toutes les composantes politiques, en faveur d'une solution consensuelle afin d'éviter que le pays ne sombre dans l'abîme. Que Dieu nous préserve d'un tel sort. Le Yémen ne doit pas se transformer en un foyer de tension et de conflits, menaçant la région et le monde. La détérioration de la situation pourrait mener à une guerre civile, qui ne profiterait ni au Yémen, ni à la région, ni au monde, d'où les consultations menées actuellement entre les membres du Conseil de sécurité que nous exhortons à prendre des mesures rapides et urgentes pour nous aider à parvenir à un consensus national et faire avancer le processus de transition.

Je me vois contraint d'appeler l'attention du Conseil sur la très grave situation humanitaire qu'endurent les Yéménites. Outre les centaines de milliers de réfugiés venus de la Corne de l'Afrique et des régions touchées par un conflit intérieur, des millions de Yéménites vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les statistiques montrent que près de 60 % d'entre eux vivent dans la pauvreté, le chômage ayant atteint des niveaux records, précipitant le Yémen tout droit vers une catastrophe humanitaire. Nous invitons la communauté internationale à fournir l'aide humanitaire nécessaire au Yémen en 2015. Le Yémen s'engage, pour sa part, à assurer toute la protection aux missions diplomatiques et consulaires, conformément aux conventions internationales. Nous nourrissons l'espoir que les pays amis qui ont fermé leurs ambassades à Sanaa reprendront leurs activités le plus rapidement possible.

Pour terminer, j'invite le Conseil de sécurité, tous les États frères du CCG, tous les États qui ont parrainé l'Initiative et tous les amis et frères de notre pays à continuer d'appuyer le processus politique, conformément à l'Initiative du CCG et son mécanisme de mise en œuvre, à l'Accord pour la paix et un partenariat national, ainsi qu'aux résultats de la Conférence de dialogue national afin de garantir la paix, la sécurité et la stabilité, ce qui contribuera à la stabilité de la région et du monde dans son ensemble.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole à la représentante du Qatar.

**M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'État du Qatar et l'État du Koweït, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercier d'avoir convoqué la présente séance afin de réagir à l'évolution dangereuse de la situation au Yémen. Je remercie également M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général, de son exposé et de tous les efforts qu'il déploie pour mener à bien la transition politique et renforcer la stabilité du Yémen.

Les événements de ces dernières semaines sont dangereux et sans précédent, parce que le coup d'État contre le Gouvernement yéménite légitime porte atteinte au processus de transition politique pacifique. Il va à l'encontre des intérêts supérieurs du peuple yéménite

au moment même où le pays se heurte à des problèmes économiques et de développement. L'aggravation inacceptable de la situation que l'on constate actuellement est le résultat des activités menées par les Houthis et leurs commanditaires, qui ont occupé par la force le siège du Gouvernement et d'autres institutions légitimes et enlevé des responsables élus, y compris le Président de la République, M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et le Premier Ministre, M. Khaled Mahfoudh Abdullah Bahah, qu'ils ont assignés à résidence. C'est inacceptable. Ils ont recours à la force et bafouent de manière flagrante les droits de l'homme, le droit international et le droit international humanitaire. Ils terrorisent la population, procèdent à des exécutions arbitraires, menacent les jeunes, recrutent des partisans et mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité et la santé du peuple yéménite. Les activités menées par les Houthis et leurs commanditaires constituent une violation flagrante et extrême de la résolution 2140 (2014) et du droit international.

Réagissant à ces événements, le CCG a convoqué un sommet ministériel extraordinaire, qui s'est tenu le 21 janvier 2015 en Arabie saoudite. Les participants à la réunion ont réaffirmé que la sécurité du Yémen est inhérente à la sécurité de tous les pays du CCG. Ils ont également promis d'apporter leur plein appui au peuple yéménite et ont condamné toutes les activités terroristes. Le CCG a, en outre, souligné qu'il condamnait la dernière initiative des Houthis, à savoir la publication de ce qu'ils appellent une déclaration constitutionnelle. Nous estimons que cette déclaration constitue une atteinte au mécanisme de mise en œuvre du CCG, qui est le résultat de l'Initiative du Golfe, qui est, elle-même, le fruit de la Conférence de dialogue national à laquelle toutes les parties ont participé. Le mécanisme de mise en œuvre est également appuyé par le Conseil de sécurité. Le Conseil doit condamner clairement ce coup d'État et refuser de reconnaître ses résultats ainsi que les mesures unilatérales visant à imposer le fait accompli ou à changer la nature de la société yéménite. Cette dangereuse situation exige aussi qu'il prenne des mesures ciblées pour contraindre les Houthis à cesser d'employer la force, à se retirer des institutions publiques qu'ils occupent, ainsi que de toutes les régions qu'ils contrôlent, à normaliser la situation en matière de sécurité, à cesser leurs attaques armées contre le Gouvernement et le peuple yéménites, à rendre les armes prises aux institutions militaires et de sécurité, et à éviter de prendre d'autres mesures unilatérales.

En tardant à réagir face à cette situation, le Conseil signale aux Houthis et à leurs partisans qu'ils ne doivent pas s'inquiéter, et les encourage à commettre d'autres actes répréhensibles qui menacent la situation politique et en matière de sécurité au Yémen. Nous sommes convaincus que le Conseil ne restera pas les bras croisés face aux faits survenus dernièrement, notamment le coup d'État par la force contre un Gouvernement et un Parlement élus que le monde entier reconnaît comme légitimes. La situation qui prévaut actuellement en matière de sécurité favorise la prolifération des activités d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique, qui est le plus grand bénéficiaire de la détérioration des conditions de sécurité. En effet, les attaques terroristes attribuées à cette organisation terroriste – portée par le Conseil sur la liste des terroristes – se sont multipliées dernièrement, ce qui est source de profonde préoccupation.

Face à la gravité de la situation et ses conséquences catastrophiques pour le Yémen et pour la sécurité et la paix régionales et internationales, nous, les pays du CCG, mettons tout en œuvre pour venir en aide autant que faire se peut à nos frères du Yémen, car ils sont effectivement nos frères et membres de la communauté internationale. Il s'agit de mettre fin à la crise actuelle, de faciliter le processus politique et d'achever les tâches restantes conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son Mécanisme de mise en œuvre, au document final de la Conférence du dialogue national et à l'Accord pour la paix et un partenariat national, notamment en mettant la dernière main au projet de constitution et en l'adoptant, en réformant le

régime électoral et en organisant des élections générales. Pour ce faire, les pays du CCG continueront d'appuyer les efforts internationaux menés par l'Organisation des Nations Unies et les bons offices du Secrétaire général et de son Conseiller spécial, et nous formons l'espoir que les efforts de ce dernier aboutiront à rassembler les acteurs politiques au Yémen en vue de parvenir à un règlement consensuel et de parachever le processus de transition démocratique sous conduite yéménite, conformément à l'Initiative des pays du Golfe.

Enfin, nous invitons de nouveau le Conseil de sécurité à réagir rapidement à l'évolution dangereuse de la situation au Yémen, et réaffirmons que les Missions permanentes des pays du CCG auprès de l'Organisation des Nations Unies poursuivront leur coordination avec les membres du Conseil dans l'optique des mesures à prendre à l'avenir pour veiller à l'application des résolutions du Conseil concernant le Yémen, répondre aux aspirations du peuple yéménite, veiller au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Yémen. Nous réaffirmons aussi que la stabilité et l'unité du Yémen sont la priorité des priorités pour les pays du CCG et que ces derniers prendront les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité, sa stabilité et ses intérêts vitaux.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 25.*